

Réunion du 2 septembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procurator(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Marcel BAUER

**N° CP/2013/573 - Construction et restructuration des collèges publics - 3121
Restructuration et extension du collège "Romain Rolland" à
ERSTEIN - Marché de maîtrise d'oeuvre**

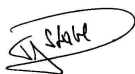
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration et l'extension du collège "Romain Rolland" à ERSTEIN, à l'équipe d'architectes "WEBER et KEILING" associée aux bureaux d'études "E3 ECONOMIE - SNC LAVALIN - EURO SOUND PROJECT - LINDER PAYSAGE - RODEGHIERO ANDRE", pour un montant total après négociation de 1 557 600 € HT, soit 1 862 889,60 € TTC.

Elle autorise par ailleurs son président :

- à signer ce marché ainsi que les actes modificatifs n'ayant aucune incidence financière sur le montant du marché en question (notamment les actes spéciaux de sous-traitance et les avenants de transfert en cas de changement de dénomination sociale)

- à signer les actes d'application du droit des sols nécessaires à cette opération, dont le permis de construire.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130902-79795-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 12/09/13